

Séquence d'enseignement et d'apprentissage visant  
à développer la capacité à planifier et  
à réaliser la rédaction d'un manifeste  
au deuxième cycle du secondaire<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Séquence didactique réalisée par Valérie Houle-Mercier, Shanta Lacroix et Valérie Tremblay à l'automne 2009.

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Activité 1 – La situation argumentative</b> .....	<b>3</b>
1.1 Mise en situation .....	3
1.2 La situation argumentative de chacun des textes .....	3
1.3 Activité de comparaison des situations argumentatives.....	4
1.4 Construction d'une fiche critériée.....	4
1.5 Rédaction d'une consigne d'écriture.....	4
<b>Activité 2 – Les marques de modalité</b> .....	<b>5</b>
2.1 Mise en situation .....	5
2.2 Repérage de marques énonciatives .....	5
2.3 L'emploi des pronoms personnels .....	6
2.4 Activité de réécriture sur l'emploi des pronoms et des déterminants .....	6
2.5 Activité d'intégration .....	7
<b>Activité 3 – L'écriture d'un manifeste</b> .....	<b>7</b>
3.1 La situation de communication et la consigne d'écriture .....	8
3.2 Les éléments de la situation argumentative .....	8
3.3 La sélection des arguments .....	8
3.4 La grille de correction .....	9
3.5 La rédaction .....	9
3.6 L'exposition des manifestes .....	9
<b>Conclusion</b> .....	<b>10</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>11</b>
<b>Corpus 1 : <i>Manifeste pour la libération des femmes</i></b> .....	<b>13</b>
<b>Corpus 2 : <i>Manifeste des Amérindiens</i></b> .....	<b>16</b>
<b>Corpus 3 : <i>Manifeste Des droits de l'Homme</i></b> .....	<b>18</b>

## Introduction

L'objectif principal de cette séquence didactique est d'amener les élèves de quatrième secondaire à planifier et à écrire un texte d'un genre à dominante argumentative<sup>2</sup> : **le manifeste**. Cette séquence s'appuie sur trois manifestes datant de 1972<sup>3</sup> et écrits par différents groupes: *Manifeste pour la libération des femmes*<sup>4</sup>, *Manifeste des Amérindiens*<sup>5</sup> et *Manifeste des Droits de l'Homme*<sup>6</sup>. Au cours des deux premières activités, les élèves découvriront les composantes essentielles d'un manifeste ainsi que des éléments grammaticaux importants pour l'écriture d'un texte à dominante argumentative, afin de les mettre en application dans une quatrième activité d'écriture. Il est important de noter que chacune des activités demandera aux élèves d'écrire ou de réécrire, car le *Programme d'études du français du secondaire* fait de la maîtrise<sup>7</sup> de l'écrit une priorité en enseignement du français. Nous sommes d'avis que cela « [...] implique que les élèves écrivent, et pas seulement une fois par mois!<sup>8</sup> »

Les deux premières activités seront basées sur l'un ou l'autre des manifestes, afin que les élèves puissent parfaire la qualité de leurs travaux d'écriture. La première activité vise à observer les composantes de la situation argumentative dans un manifeste, et cela, en comparant les trois textes à l'étude. Les élèves seront ensuite amenés à élaborer une consigne d'écriture en rapport avec une situation de communication fictionalisée. La deuxième activité, via la réécriture d'extraits tirés de deux manifestes, sera concentrée sur l'étude des marques énonciatives de l'émetteur et de ses effets. Finalement, la dernière activité permettra aux élèves d'écrire un manifeste en tenant compte de tout ce qui aura été travaillé au cours des deux premières activités : la situation argumentative et les marques énonciatives. Nous visons ici un réinvestissement immédiat des notions apprises en classe, afin de pouvoir, avec un autre corpus, travailler les processus et les stratégies argumentatives lors de l'écriture d'un texte d'un genre à dominante argumentative.

---

<sup>2</sup> Suzanne.-G., CHARTRAND, *Progression dans l'enseignement du français langue première au secondaire québécois*, Québec, Les publications Québec français, 2008, p.16.

<sup>3</sup> Nous avons choisi trois manifestes de la même époque puisque les demandes des différents groupes viennent du même contexte social : il sera plus facile pour les élèves de comprendre ces demandes en les contextualisant dans une seule et même époque pour la lecture.

<sup>4</sup> Front de libération des femmes, « Manifeste pour la libération des femmes (1972) », Dans *Le manuel de la parole - manifestes québécois Tome 3 : 1960-1976*, Éditions du Boréal Express, 1979, p. 177-180

<sup>5</sup> Association des Indiens du Québec, « Manifeste des Amérindiens (1972) », Dans *Le manuel de la parole – manifestes québécois Tome 3 : 1960-1976*, Éditions du Boréal Express, 1979, p. 181-183.

<sup>6</sup> La ligue des Droits de l'Homme., « Manifeste des Droits de l'Homme », Dans *Le manuel de la parole – manifestes québécois Tome 3 : 1960-1976*, Éditions du Boréal Express, 1979, p. 185-191

<sup>7</sup> Ce document adopte l'orthographe recommandée.

<sup>8</sup> Suzanne.-G., CHARTRAND, *La maîtrise de l'écrit par les élèves, une priorité*. Québec Français, Hors série, p.16.

## Activité 1 : la situation argumentative

### Préalables :

- Connaître les composantes de la situation argumentative (sujet, contexte, énonciateur, destinataire, but, support).
- Avoir déjà lu et travaillé sur le plan de la compréhension les textes suivants : *Manifestes pour la libération des femmes*, *Manifeste des Amérindiens* et *Manifeste des Droits de l'Homme*.

**Objectif spécifique :** La première activité a pour objectif d'apprendre aux élèves à reconnaître les différentes composantes de la situation argumentative, dans le but de les amener à élaborer une consigne d'écriture d'un manifeste qui tiendra compte de ces composantes. Pour faire l'analyse de la situation argumentative, les élèves devront considérer séparément chacun des éléments<sup>9</sup>. Pour ce faire, ils devront remplir un tableau en répondant à différentes questions relatives à la situation argumentative. À l'aide de ce tableau, ils pourront comparer les trois manifestes pour faire ressortir les principales ressemblances.

**1.1** Avant de commencer l'activité, l'enseignant décrit le contexte socioculturel et économique du Québec des années 70 :

La décennie 1970 est significative pour la place occupée par les groupes populaires ou les groupes de services qui se mobilisent et s'organisent pour mettre sur pied des services plus adaptés et moins bureaucratisés que ceux fournis par le secteur public. On revient à l'idée de ressources alternatives plus près des citoyens. C'est à ce moment que se mettent en place des ressources spécialisées : centres pour femmes; groupes de chômeurs et assistés sociaux; garderies<sup>10</sup>.

**1.2** En plénière, les élèves remplissent la première colonne du tableau. Puis, en équipe de deux, ils complètent les deux autres colonnes<sup>11</sup> :

	<i>Manifestes pour la libération des femmes</i>	<i>Manifeste des Amérindiens</i>	<i>Manifeste des Droits de l'Homme</i>
Qui est l'énonciateur?	le Front de Libération des Femmes	l'association des Indiens du Québec	la Ligue des Droits de l'Homme <sup>12</sup>
Qui l'auteur tente-t-il de défendre?	les femmes du Québec	les Amérindiens du Québec	les Québécois
Contre qui? (Contre	les hommes (la	les Blancs (la société	les Québécois

<sup>9</sup> Suzanne-G., CHARTRAND, [dir.], *Apprendre à argumenter*, Saint-Laurent, ERPI, 2001, p.70.

<sup>10</sup> Pierre-André, TREMBLAY, Myriam DUPLAIN, « La nouvelle économie sociale. Le virage des années 80 et 90 et le passage au XXI<sup>e</sup> siècle», dans *panorama sur le Québec : un site, des collaborateurs, un espoir, une vision*. [en ligne]. <http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27192&lang=1> [site consulté le 19 novembre 2009]

<sup>11</sup> Les textes ont été placés à la fin du document pour faciliter la lecture.

<sup>12</sup> *La ligue des Droits de l'Homme*, fondée en 1963, se nomme maintenant (depuis 1978) *La ligue des droits et libertés*. [en ligne]. <http://www.liguedesdroits.ca/qui-sommes-nous/historique.html> [site consulté le 15 octobre 2009]

quelle société?)	société patriarcale)	capitaliste)	
Quel est le destinataire?	les Québécois	les Québécois	les Québécois
Quelle réalité du contexte des années 70 fait réagir l'énonciateur?	les femmes sont opprimées par les hommes	les Amérindiens sont opprimés par le reste des Québécois	le Québec n'a pas de charte des droits, comparativement aux autres provinces du Canada
Que désire l'auteur? (But du texte?)	une révolution	une commission	une charte des droits de l'homme incorporée au Code Civil et une commission
Quel est le sujet?	la revendication des droits de la femme au Québec	la revendication des droits des Amérindiens au Québec	la réorganisation des droits des Québécois au Québec

**1.3** En classe, l'enseignant demande aux élèves de relever les ressemblances des trois textes par rapport à chacun des éléments de la situation argumentative et ensuite, d'expliquer les particularités du manifeste en tant que genre argumentatif. Puis, il indique aux élèves qu'il existe différents supports pour présenter un manifeste : lettre, affiche, dépliant, article de journal ou autres. Par exemple, le *Manifeste des Droits de l'Homme* fut présenté sous la forme d'un petit document de trente-neuf pages rédigé à la machine à écrire. Il était écrit recto seulement, broché à deux endroits sur le côté, dans le but d'être assemblé comme un livre<sup>13</sup>.

**1.4** Avec les élèves, l'enseignant établit ensuite les critères du manifeste à partir des différentes composantes de la situation argumentative.

- Énonciateur : une communauté opprimée
- Destinataire : la population dans laquelle la communauté opprimée vit
- Contexte : inégalité entre deux communautés
- But : changer la situation
- Sujet : revendications
- Support : lettre, affiche, dépliant, article de journal, etc.

**1.5** Les élèves devront composer une consigne d'écriture d'un manifeste à partir des critères trouvés précédemment. Ils devront choisir un des textes parmi les trois lus et écrire une consigne qui pourrait aider leurs camarades à écrire un manifeste semblable à celui choisi.

<sup>13</sup> La ligue des Droits de l'Homme, *Manifeste des Droits de l'Homme*, 1971, 39 p.

**Exemple à partir du *Manifeste des Amérindiens*:** Il faut vous mettre dans la peau d'un Amérindien vivant au Québec dans les années 70 et écrire un manifeste d'environ une page qui s'adresse à toute la population de la province. Votre texte, présenté sous la forme d'un dépliant, devra expliquer vos revendications ainsi que les buts poursuivis par celles-ci.

Après cette activité, les élèves seront en mesure de cerner les différents éléments de la situation argumentative et de comprendre qu'il est nécessaire de bien les définir lorsque l'on planifie l'écriture d'un texte.

## Activité 2 : Les marques de modalité

### Préalables :

- Maîtriser l'emploi des pronoms personnels de la première personne et de la deuxième personne, du déterminant possessif et du déterminant défini et reconnaître les effets de leur emploi.
- Maîtriser l'accord du verbe.

**Objectif spécifique :** Cette activité consiste, pour les élèves, à apprendre à reconnaître les marques énonciatives dans un manifeste afin d'en observer les effets sur le destinataire. Ils devront ensuite réécrire quelques paragraphes tirés du corpus en utilisant, à la troisième personne, un pronom personnel et un déterminant possessif afin d'apprendre à utiliser ces marques en pratique d'écriture.

2.1 Puis, l'enseignant fait un rappel sur la modalisation en questionnant les élèves sur ce qu'ils savent déjà :

**Enseignant :** Qu'est-ce que la modalisation? À quoi sert-elle dans un texte?

**Réponses attendues des élèves :** C'est la façon par laquelle un énonciateur se présente dans le texte, donne son point de vue. La modalisation rend le texte plus subjectif.

**Enseignant :** Connaissez-vous des marques de modalité?

**Réponses attendues des élèves :** Le vocabulaire connotatif, les auxiliaires de modalité, l'utilisation des pronoms déictiques, la ponctuation, etc.

L'enseignant précise qu'ils vont s'arrêter plus précisément sur les marques énonciatives : « Dans un texte, les marques énonciatives sont des indices de la présence de l'énonciateur et de son destinataire.<sup>14</sup> ».

2.2 Les élèves doivent surligner les marques énonciatives dans des paragraphes de deux des textes lus, *Manifeste pour la libération des femmes* et *Manifeste des Amérindiens*.

<sup>14</sup> Suzanne-G., CHARTRAND, Denis AUBIN, Raymond, BLAIN et Claude SIMARD, *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*, Boucherville, Éditions Graficor, p.43.

### Légende :

- ✓ pronoms personnels de la première personne,
- ✓ pronoms personnels de la deuxième personne
- ✓ déterminants possessifs

Or, pour les femmes, ce qui importe d'abord c'est la libération des femmes. **Notre** oppression dure depuis des millénaires et maintenant **nous** en avons assez. Mais **nous** sommes très conscientes que **notre** libération est liée à la libération nationale et c'est pourquoi **nous** joindrons le mouvement; **nous** avons, **nous** aussi, une responsabilité vis-à-vis la lutte révolutionnaire qui s'est développée au Québec et c'est pourquoi **nous** entendons y participer. On doit savoir que **nous** lutterons pour la libération des femmes à l'intérieur du mouvement révolutionnaire et que **nous** ne tolérerons plus d'être discriminées à l'intérieur même de ce mouvement... (*Manifeste pour la libération des femmes*)

Même aujourd'hui des hommes **nous** disent que **nous** faisons fausse route et que **notre** libération viendra quand **nous** prendrons les armes pour lutter à leur côté. Encore faut-il qu'ils **nous** laissent prendre les armes. Jusqu'ici **nous** avons nettoyé leurs fusils. Mais **nous** savons trop ce que cela présage pour l'avenir. La liberté, ça ne se demande pas, ça se prend. C'est pour la liberté que **nous** entendons organiser un mouvement de femmes. Quand viendra le temps de prendre les armes, **nous** marcherons à leurs côtés, bien sûr; **nous** serons nombreuses à le faire. Tellement nombreuses, tellement organisées que **nous** serons en mesure de poser des conditions. (*Manifeste pour la libération des femmes*)

**Nous** exigeons que **nos** DROITS acquis soient respectés, car comme le dit si bien **notre** patriarche amérindien Dan George « Que personne n'oublie ceci : **Nous** sommes un peuple possédant des DROITS particuliers, qui **nous** ont été garantis par des promesses et des traités. **Nous** ne quémandons pas ces DROITS, ni ne **vous** en remercions. **Nous** avons payé pour eux, et que Dieu **nous** vienne en aide, le prix que **nous** avons payé est exorbitant. **Nous** les avons payés de **notre** culture, de **notre** respect personnel, de **notre** dignité d'homme. **Nous** avons payé et payé – jusqu'à ce que l'on fasse de **nous** une race battue, la pauvreté **nous** ayant frappés et conquis ». (*Manifeste des Amérindiens*)

### 2.3 En équipe de deux, les élèves discutent de l'effet des pronoms personnels sur le texte :

**Enseignant :** Quels sont les référents des pronoms personnels?

**Élève 1 :** Dans les deux premiers extraits le « nous » fait toujours référence aux femmes. Il s'agit de toutes les femmes réunies.

**Élève 2 :** Le « nous » des deux premiers extraits englobe toutes les femmes et celui du troisième extrait renvoie aux Amérindiens.

**Élève 1 :** Il y a aussi un pronom personnel de la deuxième personne dans cet extrait et il fait référence aux « Blancs », ceux qui ont fait des promesses et qui ont signé des traités avec les Amérindiens.

2.4 Les élèves doivent ensuite réécrire ces extraits en remplaçant les pronoms personnels de la première et de la deuxième personne par des pronoms personnels de la troisième personne. Afin de rendre le texte cohérent, les élèves doivent remplacer les déterminants possessifs par des déterminants définis et possessifs de la troisième personne. L'enseignant incite les élèves à porter une attention particulière à l'accord des verbes.

## Corrigé :

Or, pour les femmes, ce qui importe d'abord c'est la libération des femmes. L'oppression dure depuis des millénaires et maintenant elles en ont assez. Mais elles sont très conscientes que leur libération est liée à la libération nationale et c'est pourquoi elles joindront le mouvement; elles ont une responsabilité vis-à-vis la lutte révolutionnaire qui s'est développée au Québec et c'est pourquoi elles entendent y participer. On doit savoir qu'elles lutteront pour la libération des femmes à l'intérieur du mouvement révolutionnaire et qu'elles ne toléreront plus d'être discriminées à l'intérieur même de ce mouvement... (*Manifeste pour la libération des femmes*)

Même aujourd'hui des hommes leur disent qu'elles font fausse route et que leur libération viendra quand elles prendront les armes pour lutter à leur côté. Encore faut-il qu'ils leur laissent prendre les armes. Jusqu'ici elles ont nettoyé leurs fusils. Mais elles savent trop ce que cela présage pour l'avenir. La liberté, ça ne se demande pas, ça se prend. C'est pour la liberté qu'elles entendent organiser un mouvement de femmes. Quand viendra le temps de prendre les armes, elles marcheront à leurs côtés; elles seront nombreuses à le faire. Tellement nombreuses, tellement organisées qu'elles seront en mesure de poser des conditions. (*Manifeste pour la libération des femmes*)

Ils exigent que leurs DROITS acquis soient respectés, car comme le dit si bien leur patriarche amérindien Dan George « Que personne n'oublie ceci : Ils sont un peuple possédant des DROITS particuliers, qui leur ont été garantis par des promesses et des traités. Ils ne quémandent pas ces DROITS, ni ne leur en remercions. Ils ont payé pour eux, et que Dieu leur vienne en aide, le prix qu'ils ont payé est exorbitant. Ils les ont payés de leur culture, de leur respect personnel, de leur dignité d'homme. Ils ont payé et payé, la pauvreté les ayant frappés et conquis. (*Manifeste des Amérindiens*)

2.5 Après cette activité, l'enseignant demande aux élèves de comparer les extraits avant et après la modification des marques énonciatives :

**Enseignant :** Quelle différence y a-t-il entre les deux parties de textes?

**Réponses attendues des élèves :** Dans les premiers extraits, nous sentons la présence de l'auteur. Il est présent dans son texte, et ce, grâce à la multiplicité des marques énonciatives dans les extraits, le texte est donc subjectif. Après la modification des extraits, on ne sent plus la présence de l'auteur. Cela, au même titre que les pronoms personnels de la troisième personne, rend le texte plus objectif.

Grâce à une observation dirigée des marques énonciatives et à la comparaison des paragraphes originaux avec les paragraphes retravaillés, les élèves pourront mieux prendre conscience de l'impact des marques énonciatives dans un genre à dominante argumentative comme le manifeste.

## Activité 3 : L'écriture d'un manifeste

**Objectif spécifique :** Faire écrire un texte qui intègre toutes les notions enseignées lors des activités précédentes afin de s'assurer qu'ils les maîtrisent bien. Pour motiver les élèves, nous avons choisi une situation de communication qui leur permettra de résoudre une question susceptible de préoccuper toute la classe. Cependant, « [...] la classe et l'école étant souvent refermées sur elles-mêmes, les réels enjeux sont



rare, voire inexistant. » nous avons choisi de fictionnaliser cette situation :

Votre école vient de recevoir une subvention du gouvernement pour ses activités socioculturelles. Un voyage à Montréal gratuit est organisé : journée à La Ronde, spectacle d'un de vos groupes de musique préféré, souper dans un des meilleurs restaurants de la ville et nuit à l'hôtel dans une immense chambre, etc. En tout, cent billets seront tirés au hasard, dans toutes les classes de français, sauf la vôtre! Encore une fois, on vous refuse une activité sous prétexte que vous avez pris trop de retard dans vos apprentissages par rapport aux autres groupes. Depuis le début de l'année, on vous a effectivement privé d'une journée au cinéma, d'une conférence sur les arts du cirque et d'une rencontre avec des comédiens pour la jeunesse. C'est la goutte qui fait déborder le vase... Vous, élève de cinquième secondaire, décidez donc d'écrire un manifeste!

**3.1** Les élèves doivent lire la situation de communication proposée ainsi que la consigne d'écriture ci-dessous :

Vous devez écrire un manifeste d'environ 300 mots qui tiendra compte de tous les éléments de la situation argumentative. De plus, votre texte devra contenir des marques énonciatives et être écrit de façon épicienne. Trouver un moyen original de présenter votre manifeste.

**3.2** En classe, les élèves trouvent les différents éléments de la situation argumentative :

- Énonciateur : notre classe
- Destinataire : les autres élèves de l'école et la direction
- Contexte : tous les élèves de l'école ont une chance de gagner le voyage à Montréal sauf ceux de notre classe
- But : faire en sorte que nous ayons aussi une chance de gagner ce voyage
- Sujet : revendication de notre droit à participer à ce tirage
- Support : lettre, affiche, dépliant ou autre

**3.3** L'enseignant demande aux élèves de former des équipes de quatre pour trouver des arguments qui leur permettront de convaincre leur destinataire. Ensuite, en plénière, tous les groupes devront échanger leurs idées et ensemble, discuter de la façon d'organiser le contenu de leur texte. Comme la *Commission Pédagogique du texte*, nous croyons effectivement que la préparation intensive du contenu n'aboutit pas à une uniformisation des productions. Ce lieu d'apprentissage spécifique offre plutôt la possibilité aux élèves d'écrire des textes plus cohérents, du fait qu'ils auront moins de travail individuel à effectuer sur le contenu aux dépens de la forme<sup>15</sup>.

**3.4** Par la suite, les élèves doivent lire le tableau de correction ci-dessous. L'enseignant prendra soin de bien

---

<sup>15</sup> COMMISSION PÉDAGOGIQUE DU TEXTE, « Contributions à la pédagogie du texte II. Remarques préliminaires », *Cahiers de la section des sciences de l'éducation, Université de Genève*, 52, p.11-12.

expliquer chacun des points de celui-ci et de répondre aux questions des élèves. La correction de l'enseignant se fera seulement « [...] en fonction des points qu'il a étudiés systématiquement avec ses élèves.<sup>16</sup> »

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>
<b>Situation argumentative</b>	J'ai tenu compte de TOUS les éléments.	J'ai tenu compte de 5 éléments.	J'ai tenu compte de 4 éléments.	J'ai tenu compte de 3 éléments.	J'ai tenu compte de 2 éléments ou moins.
<b>Marques énonciatives</b>	Il y a au moins 20 marques dans mon texte.	Mon texte contient de 15 à 19 marques.	Mon texte contient de 10 à 14 marques.	Mon texte contient de 5 à 9 marques.	Mon texte contient 4 marques ou moins.

**3.5** De façon individuelle, les élèves rédigent leur manifeste en tenant compte de la situation de communication fictionnalisée, de la consigne d'écriture et du tableau de correction.

**3.6** À la fin de cette activité, une période sera consacrée à l'exposition des manifestes. Les élèves pourront circuler librement dans la classe et apprécier le travail de leurs pairs.

Grâce à cette activité, les élèves ont eu l'opportunité de mettre en pratique les activités précédentes et ainsi de faire un réinvestissement immédiat de leurs nouveaux apprentissages en écriture.

---

<sup>16</sup> Claude SIMARD, « L'annotation des textes d'élèves », *Québec français*, 1999, 115, p.39.

## Conclusion

En choisissant le manifeste comme genre à dominante argumentative, nous nous sommes rendu compte qu'il était peu exploité en classe de français. Pourtant, il est proposé comme genre à l'étude dans le programme de français du *MELS*<sup>17</sup>. Il n'y a pas de raison de l'ignorer: c'est grâce à lui, qu'au Québec, de nombreuses revendications sociales ont pu se concrétiser au fil de notre histoire, surtout dans les années 60 et 70. Nous n'avons qu'à penser au *Manifeste du FLQ* ou au *Refus Global*: deux manifestes culturellement très significatifs. En comparant les trois manifestes, nous avons constaté que leurs situations argumentatives étaient très semblables. Toutefois, leurs modes de diffusion sont souvent fort différents. De plus, certaines de nos recherches étaient parfois très compliquées : depuis 1972, bien des organismes sociaux ont changé de nom!

En tant que futurs enseignants, nous comptons bien présenter le manifeste à nos élèves, ainsi que d'autres genres présents dans leur vie, qui sont trop souvent mis de côté. Il existe effectivement une grande diversité de genres : ils présentent tous des caractéristiques permettant un travail intéressant, notamment en écriture. Par exemple, grâce à notre séquence, les élèves auront appris à intégrer la situation argumentative dans la planification de l'écriture de leurs textes et à prendre conscience de l'impact des marques énonciatives dans un genre à dominante argumentative. Nous croyons que c'est de cette façon, soit en visant la maîtrise d'éléments spécifiques plutôt qu'en effectuant un survol de plusieurs éléments que les élèves amélioreront leur compétence en écriture.

---

<sup>17</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports, *Programme de formation de l'école québécoise – Domaine des langues*, [en ligne] [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/PFEQ\\_FrancaisLangueEnseignement.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/PFEQ_FrancaisLangueEnseignement.pdf), [site consulté le 12 octobre 2009].

## BIBLIOGRAPHIE

### Textes du corpus à l'étude

Front de libération des femmes, « Manifeste pour la libération des femmes (1972) », Dans *Le manuel de la parole - manifestes québécois Tome 3 : 1960-1976*, Éditions du Boréal Express, 1979, p. 177-180.

Association des Indiens du Québec, « Manifeste des Amérindiens (1972) », Dans *Le manuel de la parole - manifestes québécois Tome 3 : 1960-1976*, Éditions du Boréal Express, 1979, p. 181-183.

La ligue des Droits de l'Homme, « Manifeste des Droits de l'Homme », Dans *Le manuel de la parole - manifestes québécois Tome 3 : 1960-1976*, Éditions du Boréal Express, 1979, p. 185-191.

### Ouvrages de référence consultés

CHARTRAND, Suzanne-G. [dir.], *Apprendre à argumenter*, Saint-Laurent, ERPI, 2001, 164 p.

CHARTRAND, Suzanne-G., AUBIN, D., Blais, R. et SIMARD, Cl. (1999). *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*. Boucherville, GRAFICOR, 397 p.

CHARTRAND, Suzanne-G. *Progression dans l'enseignement du français langue première au secondaire québécois*, Québec français, 2008, no Hors série, 56 p.

CHARTRAND, Suzanne-G., « La maîtrise de l'écrit par les élèves, une priorité ». *Québec Français*, no Hors série, p.33-36.

CHARTRAND, Suzanne-G., « Pistes didactiques pour enseigner la production de textes argumentatifs », *Québec français*, 1995, no 97, p.35-38.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE DU TEXTE, « Contributions à la pédagogie du texte II. Remarques préliminaires », *Cahiers de la section des sciences de l'éducation, Université de Genève*, no 52, p.4-16.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Banque de dépannage linguistique*, [en ligne].  
<http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html> [Site consulté le 13 octobre 2009].

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Office québécois de la langue française*, [en ligne].  
<http://www.olf.gouv.qc.ca/> [Site consulté le 13 octobre 2009].

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, *Manifeste des Droits de l'Homme*, 1971, p. 39.

LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS, « Historique », dans *La ligue des droits et libertés*. [en ligne].  
<http://www.liguedesdroits.ca/qui-sommes-nous/historique.html> [site consulté le 15 octobre 2009].

LAMOTHE, Jacqueline [dir.], *Guide de féminisation*, [en ligne]. [http://www.instances.uqam.ca/guide/guide\\_feminisation.html](http://www.instances.uqam.ca/guide/guide_feminisation.html) [Site consulté le 13 octobre 2009].

MELS, *Programme de formation de l'école québécoise – Domaine des langues*, [en ligne]  
[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/PFEQ\\_FrancaisLangueEnseignement.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/PFEQ_FrancaisLangueEnseignement.pdf), [Site consulté le 12 octobre 2009].

SIMARD, Claude, « L'annotation des textes d'élèves », *Québec français*, 1999, 115, p.32-38.

TREMBLAY, Pierre-André, Myriam Duplain, « La nouvelle économie sociale. Le virage des années 80 et 90 et le passage au XXI<sup>e</sup> siècle », dans *panorama sur le Québec : un site, des collaborateurs, un espoir, une vision*. [en ligne]. <http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27192&lang=1> [site consulté le 19 novembre 2009].

## Corpus 1

### Manifeste pour la libération des femmes

*Il y a toujours eu des femmes au Québec mais elles n'ont pas prit la parole souvent ; il y eut des suffragettes et toutes celles qui réclamaient le droit de vote mais elles ne sont pas toujours impliquées sur tous les terrains. Après plusieurs siècles de silence, les femmes de partout commencent à se faire entendre. Elles en ont assez d'être des esclaves, des mères endurentes, des colleuses d'enveloppes et des porteuses de café : voici qu'au Québec aussi, elles prennent conscience de leur aliénation et qu'elles veulent développer chez toutes une conscience.*

*Elles réalisent soudain qu'elles ont participé à tout ce renouveau du Québec mais toujours comme auxiliaires, comme second violon ; ce sont elle qui ont dessiné les pancartes, dactylographié textes et manifestes, marché dans les rues aux côtés des grévistes. Elles demandent maintenant qu'on les reconnaisse : elles n'attendent pas qu'on leur donne la parole, elles la prennent.*

*Et tout cela n'est qu'un début ; plus tard, il y aura les comités de lutte pour l'avortement libre et gratuit, les luttes pour les garderies, les luttes pour le droit au travail, pour la contraception, il y aura les artistes et les poètes, il y aura la « Nef des sorcières » et « Les fées ont soif ». Et puis il y aura le 8 mars qui depuis 1974 ne cesse de faire prendre conscience aux Québécoises qu'elles ne sont pas seules et qu'il faut lutter, encore lutter.*

\*\*\*

Il semble que pour tout le monde la libération des femmes soit sous-entendue dans la libération nationale. Eh bien, non. La libération des femmes n'est pas nécessairement le corollaire d'une révolution sociale. Les révolutions socialistes antérieures sont là pour le prouver.

Or, pour les femmes, ce qui importe d'abord c'est la libération des femmes. Notre oppression dure depuis des millénaires et maintenant nous en avons assez. Mais nous sommes très conscientes que notre libération est liée à la libération nationale et c'est pourquoi nous joindrons le mouvement; nous avons, nous aussi, une responsabilité vis-à-vis la lutte révolutionnaire qui s'est développée au Québec et c'est pourquoi nous entendons y participer. On doit savoir que nous lutterons pour la libération des femmes à l'intérieur du mouvement révolutionnaire et que nous ne tolérerons plus d'être discriminées à l'intérieur même de ce mouvement...

Nous avons toutes pour la plupart milité dans les mouvements mixtes dont la position en ce qui a trait aux femmes est assez équivoque. La théorie « marxiste » des mouvements mixtes se résumait à peu de choses : le système capitaliste opprime les hommes et les femmes. Les hommes oppriment les femmes parce qu'ils sont colonisés. Changeons le système. Les hommes seront décolonisés et ils cesseront d'opprimer les femmes. Splendide. Voilà qui élude à peu de frais la question des femmes, de leur oppression spécifique et de la lutte qu'elles doivent mener. Une telle théorie est une invitation à l'attentisme et à la passivité. Nous, les femmes de ces mouvements, occupées à la grande lutte contre l'ennemi commun, nous n'avons pu définir comment cet ennemi nous opprimait.

Quand nous avons commencé à le faire, un grand problème se posait : le manque d'instruments. C'est un problème auquel font face la plupart des révolutionnaires québécois. Mais au moins, ils ont *Nègres Blancs d'Amérique*, le *Petit Manuel d'Histoire du Québec*, etc. Nous, nous n'avons rien... Peu à peu, nous avons déniché des articles écrits par des féministes françaises et américaines. Ce fut le début de notre recherche théorique, ce fut aussi la révélation. Il y avait effectivement une oppression spécifique des femmes et qui pouvait s'analyser sur les bases du matérialisme historique. Nous avons découvert également que la double oppression dont on nous parlait constamment venait du fait que nous étions les victimes de deux systèmes : le système capitaliste et le système patriarcal, et que notre libération supposait la fin de ces deux systèmes, chose

qu'aucune révolution sociale n'a encore faite...

Nous n'étions pas et nous ne sommes pas encore très nombreuses dans les différents mouvements révolutionnaires québécois. Personne n'a l'air de s'en étonner, pas même les femmes qui sont dans ces mouvements. Il semble que cela va de soi; les femmes sont toujours d'éternelles absentes. On s'est habitué à ne les voir que là où elles doivent être, c'est-à-dire dans leurs cuisines. Certains et certaines parmi les plus lucides se sont penchées sur la question, mais les réponses, si on en trouvait, ne débouchaient pas sur une pratique. D'ailleurs, le problème était vite réglé. Il y a tant d'autres choses à faire pour des révolutionnaires que de s'occuper des femmes. Après la victoire, on verra...

Penser c'est souvent le premier coup d'une révolution. Or, c'est justement une révolution que nous voulons, nous les femmes. Une révolution qui nous sortira de notre servage et de toutes nos dépendances. D'une telle révolution presque personne n'a encore parlé au Québec. Sur les programmes, dans les manifestes, dans la pratique quotidienne, nous sommes ignorées ou maintenues dans les rôles traditionnels des femmes, y compris celui d'objet sexuel...

Il devient clair pour nous les femmes qu'il nous faut faire la révolution si nous voulons que ça change. Ce qui est en jeu ce n'est pas seulement notre libération, mais aussi la libération de tout notre peuple et de tous les peuples de la terre.

Pourquoi y a-t-il peu de femmes dans nos mouvements révolutionnaires? La majorité des femmes du Québec est formée de ménagères. Être ménagère, ça veut dire travailler par amour ou par intérêt environ 80 heures par semaine; n'avoir jamais une minute à soi, à cause du mari, des enfants, des repas, du lavage, des commissions, etc. Ça veut dire avoir peu de temps pour penser et encore moins de temps pour faire autre chose, par exemple militer dans un mouvement révolutionnaire.

De plus, être ménagère, ça veut dire être isolée, seule. Une femme pour une cuisine. Beaucoup de femmes les unes à côté des autres. Sans conscience de leur oppression, de leur problème et sans aucune perspective sur les moyens à prendre pour s'en sortir...

Enfin, être ménagère, ça veut dire dépendre d'un homme pour son entretien, donc avoir avec lui une relation plus ou moins grande de soumission, lui demander son avis pour la moindre peccadille et une permission pour une chose qui sort de l'ordinaire, c'est-à-dire militer dans un mouvement révolutionnaire.

Accaparées 16 heures sur 24, isolées sans possibilités de développer une conscience collective, soumises pour la plupart, il ne faut pas s'étonner de la non-participation des femmes aux mouvements révolutionnaires.

Consciemment ou non pour les révolutionnaires, la libération des femmes n'est pas importante et peut être remise à plus tard. Certains disent même qu'elle doit passer après le véritable travail (comprendre le travail avec les hommes). Occupons-nous des hommes, les femmes suivront. Eh bien elles ne suivront pas, comme elles n'ont jamais suivi vraiment. Parce qu'elles sont dans l'impossibilité de le faire et parce qu'elles le voudront de moins en moins. À la limite, elles s'opposeront à la participation de leurs hommes. C'est la logique des choses.

Les ménagères étaient exclues de par leur « passivité naturelle », seules les petites bourgeoises libérées pouvaient prétendre à l'honneur de participer au mouvement.

Ce fut pour beaucoup le désenchantement. C'étaient les hommes qui dirigeaient les mouvements, c'étaient eux les penseurs, les organisateurs, les martyrs. Il n'y avait pas grand place pour nous, encore moins à la direction. Mais nous étions habituées à cet état de choses et nous n'avons rien dit, espérant qu'ils reconnaîtraient notre valeur (!!!) si nous travaillions beaucoup. Nous avons travaillé beaucoup. Nous avons tapé leurs textes, peinturé leurs pancartes, écouté leurs discours, marché dans leurs manifestations, scandé leur

slogans « Le pouvoir aux travailleurs » (et les travailleuses?) Certaines d'entre nous, les moins favorisées, avons travaillé uniquement pour qu'eux puissent militer plus fort. Souvent nous les avons entretenus, nous avons préparé leurs repas, lavé leur linge, nettoyé leur maison, gardé leurs enfants. Nous les avons dorlotés, aimés et chouchoutés. Nous les avons compris. Et ils nous ont fourrées... quand nous étions belles. Quand nous ne l'étions pas, ils allaient fourrer ailleurs un joli corps dans les bras duquel il n'était pas question de politique. Pour eux aussi, nous étions en morceaux : une tête, un corps, jamais les deux en même temps.

Et tout cela nous semblait compatible et normal. De temps en temps, nous nous révoltions, mal le plus souvent, sans aller jusqu'au bout. Certaines ont abandonné les mouvements, d'autres y ont participé sans grande envie, venant renforcer aux yeux des hommes l'idéologie de notre passivité, de notre incapacité, voire de notre futilité. Certaines ont pu trouer les murs et s'élever à la direction. Dès lors, elles méprisaient les autres femmes tout occupées à se faire aimer et apprécier de l'opresseur.

Car la majorité des révolutionnaires mâles sont pour nous des oppresseurs : il nous a fallu du temps avant de prononcer ce mot. Il nous a fallu des mois d'insatisfaction, de misère psychologique et une exaspération très grande devant leurs attitudes dominatrices arrogantes et paternalistes quotidiennement répétées, quotidiennement vécues. Il nous a fallu toucher les limites de l'impuissance pour que notre colère serve à dire ce que nous étions et ce que nous voulions.

Dès qu'une théorie s'élaborait, il fallait penser en termes d'organisation et la question du séparatisme des femmes se posait. Toutes les discussions qu'a soulevées ce problème se déroulaient souvent dans l'incompréhension la plus totale avec d'un côté une certaine arrogance et de l'autre une exaspération très grande. Ces discussions, comme il fallait s'y attendre, ont été stériles. Personne n'a convaincu personne. C'est que finalement il n'y a personne à convaincre, mais des choses à faire.

Nous entendons lutter dès maintenant pour nos revendications et faire en sorte que toutes les femmes se sentent concernées par la libération nationale et sociale parce que là sont les intérêts. Nous voulons nous organiser pour qu'après la victoire nous soyons en position de lutter encore pour notre libération devienne réelle.

Même aujourd'hui des hommes nous disent que nous faisons fausse route et que notre libération viendra quand nous prendrons les armes pour lutter à leur côté. Encore faut-il qu'ils nous laissent prendre les armes. Jusqu'ici nous avons nettoyé leurs fusils. Mais nous savons trop ce que cela présage pour l'avenir. La liberté, ça ne se demande pas, ça se prend. C'est pour la liberté que nous entendons organiser un mouvement de femmes. Quand viendra le temps de prendre les armes, nous marcherons à leurs côtés, bien sûr; nous serons nombreuses à le faire. Tellement nombreuses, tellement organisées que nous serons en mesure de poser des conditions.

*Manifeste des femmes québécoises, Montréal, Éditions l'Étincelle, 1971 (extraits).*



## Corpus 2

### Manifeste des Amérindiens

*Il fallut les plans d'aménagement hydro-électrique de la Baie James pour que les Québécois découvrent qu'ils ne sont pas les habitants initiaux de ce coin d'Amérique puisque les Indiens et les Esquimaux y étaient bien avant eux. Certes il y eut durant les années soixante un regain d'intérêt pour le nouveau Québec, mais cet intérêt faisait partie d'une stratégie nationaliste plus globale de lutte contre le gouvernement fédéral qui avait, jusque là, exercé un contrôle exclusif sur les populations de ces territoires. Mais à partir de 1970, fatigués de servir de pions dans la guérilla constitutionnelle que se livrent Québec et Ottawa, les Amérindiens du Québec sans doute influencés par la renaissance du mouvement indien aux États-Unis, entreprennent plusieurs actions collectives afin de faire respecter ces droits qui leur ont été reconnus par traités.*

\*\*\*

Nous exigeons pour nos enfants le DROIT d'être acceptés selon les normes de leur propre culture, afin qu'ils puissent atteindre le même niveau d'instruction, et dans le même laps de temps que l'enfant « blanc », pour que ces enfants ne se sentent pas inférieurs par rapport au rythme scolaire de leur voisin « blanc ».

Il est urgent que les enseignants de nos enfants soient de race amérindienne ou esquimaude; qu'ils possèdent un B.A. ou un diplôme équivalent basé sur des nouvelles normes; que par un système d'éducation approprié aux besoins des enfants indiens et esquimaux, un nouveau programme soit établi par les universités; que d'autres normes et d'autres tests soient préconisés pour mesurer le quotient intellectuel de l'enfant indien que ceux utilisés par les professeurs et les orienteurs d'aujourd'hui; que ces tests soient basés sur d'autres valeurs, en accord avec les valeurs de base propres à chaque race, mais dont l'équivalence ne peut être mise en doute. Donc, réciprocité des valeurs à partager, d'où source d'enrichissement de part et d'autre.

Il ne faut surtout pas oublier le problème de langue chez l'enfant de race rouge; la revaloriser est un moyen de communiquer l'âme de la culture amérindienne et esquimaude et d'en conserver la quintessence...

Une autre raison unique au monde d'être fier de la langue amérindienne est que le mot « Kanata » (Canada) provient de la langue huronne. Étymologiquement, il signifie : « Notre Chez-Nous » ou « agglomération de cabanes ». Et que ce mot amérindien est universellement connu.

Nous voulons qu'on nous laisse le DROIT de vivre selon nos habitudes. Nous sommes faits de la Nature qui nous protège et que nous protégeons. Nous sommes HOMMES créés du sol, de l'air, de l'eau et du soleil de NOTRE PAYS, de la substance de nos racines; lesquelles ont formé notre âme, et que rien, ni massacres, ni guerres, ni lois ne changeront.

Nous exigeons que nos DROITS acquis soient respectés, car comme le dit si bien notre patriarche amérindien Dan George « Que personne n'oublie ceci : Nous sommes un peuple possédant des DROITS particuliers, qui ont été garantis par des promesses et des traités. Nous ne quémandons pas ces DROITS, ni ne vous en remercions. Nous avons payé pour eux, et que Dieu nous vienne en aide, le prix que nous avons payé est exorbitant. Nous les avons payés de notre culture, de notre respect personnel, de notre dignité d'homme. Nous avons payé et payé – jusqu'à ce que l'on fasse de nous une race battue, la pauvreté nous ayant frappés et conquis. »

Pour ce qui est des traités, on dit que la Province de Québec ne passa pas de traités définitifs avec les Indiens... Logiquement, personne ne doute que toutes ces TERRES soient demeurées POSSESSION légale et morale des autochtones, principalement s'il n'y a pas eu de traités...

#### DROIT à la vérité

Pour ce qui est de l'histoire du peuple amérindien, elle n'a jamais été écrite. Si parfois on a écrit des faits la concernant, ce ne fut relaté qu'à travers l'optique du « Blanc », lequel ne pouvait la concevoir selon le point de vue de l'Indien : chose impossible, parce que ce sont deux mentalités qui ne perçoivent pas les valeurs

avec les mêmes concepts, qui ne croient pas aux mêmes valeurs fondamentales, qui appartiennent à deux mondes différents.

Malheureusement pour le jeune enfant indien, les résultats de ce dilemme sont dévastateurs, qu'ils soient en définitive voulus ou non par celui qui le cause. Cet enfant, dès qu'il peut jeter un regard sur le monde, sur son monde, n'aperçoit, à la télévision, dans les livres d'histoire, aux cours qu'il suit, que l'image torturée de l'Indien ivrogne, méchant, barbare, paresseux. Tout cela est représenté sans vergogne, sans honte de fausser la vérité. On prend bien soin de cacher que l'Indien est un homme noble, fiable, dévoué au sien, qu'il défendit avec des moyens de fortune ses terres et ses familles contre la rapacité des nouveaux venus; qu'il est maintenant devenu pauvre par l'avidité du monde de l'argent... du progrès... au détriment de la sauvegarde de l'Humain.

Nous croyons que, pour que les DROITS humanitaires et acquis de notre peuple indien soient protégés, il est imminent qu'une COMMISSION spéciale soit créée. Pour que cette commission soit efficace, nous voulons qu'elle soit composée d'experts : sociologues, anthropologues, historiens, hommes de lettres, etc... mais de préférence, de race amérindienne parce que, connaissant déjà à fond leurs ou les problèmes qui les entourent leurs solutions n'en seront que plus adéquates. Tout cela, sans oublier de consulter et de faire entendre la voix même du peuple concerné, c'est-à-dire des parents et des enfants.

#### DROIT D'ÊTRE traité humainement individuellement

DROIT D'ÊTRE à l'intérieur de sa réserve, là où la loi du « Blanc » est installée; loi qui est appliquée par une machine administrative extrêmement puissante, tellement puissante que toute initiative individuelle est écrasée, broyée, liée, noyée même, sous une avalanche d'argent pour quelques-uns, pendant que la majorité est dépourvue de tout pouvoir. Là où on se demande si on veut lier toute une race dans une province avec une « corde » unique, lien étreignant par sa SOLIDARITÉ.

Nous ne pouvons permettre qu'en étouffant ou en noyant notre peuple, on consomme son génocide : que ce soit dans nos misérables réserves, ou au Poste de la Grande Baleine, au fin Nord, là où depuis des siècles de réclusion obligatoire, notre peuple survit, loin de la persécution de l'argent, misérable peut-être mais encore libre. Liberté qui n'est pas à vendre ni à échanger (la pollution contaminante de l'argent n'ayant pas encore atteint son esprit). Cela en fait le gardien d'une richesse écologique sans prix pour les générations futures qui voudront, qui auront besoin d'un peu d'air pur et propre. Eux seuls, les Indiens et les Esquimaux, sauront – comme toujours – vous préserver la meilleure part, à vous et à vos enfants. Tout ceci est clair et net comme l'eau de nos cours d'eau (avant la pollution causée par l'homme blanc) que nous avons partagés avec vous; mais dont les DROITS de possession n'ont jamais été résiliés. Selon l'éthique Indienne de la Terre, c'est-à-dire le fond de terre, ne peut être vendu par conséquent il n'y a pas eu de résiliation de DROITS.

La masse du peuple indien n'a aujourd'hui qu'un seul DROIT, qui est celui de se choisir un chef, par conséquent elle a un besoin impérieux d'être entendue. C'est pourquoi nous poursuivons notre route toujours orientés vers le « warpath » tracé par nos ancêtres, étant une minorité qui ne veut pas mourir ni survivre, mais vivre. Et c'est avec nos plumes, trophées de nos batailles livrées et gagnées, que maintenant nous nous adressons à vous tous qui nous lisez, afin que vous sachiez et compreniez mieux notre raison D'ÊTRE et ce, par ricochet, vous SOYEZ aussi. Car nous sommes effectivement ce lien qui retient encore l'unité du Canada. Comme l'ont fait nos pères, nous voulions poursuivre notre mission d'émissaires, de médiateurs de la Paix, ENVERS ET CONTRE TOUS, mais pour tous...

Par le passé, nous avons toujours tendu une main secourable à l'étranger qui venait chez nous pour s'y installer. Aujourd'hui, quoique nous soyons appauvris, nous croyons avec Keyserling, qu'il nous reste encore quelque chose à transmettre.

*Recherches amérindiennes au Québec, 2, 4-5 (1972) : 39-41.*

## Corpus 3

### Manifeste des Droits de l'Homme

*Durant les années de la Révolution tranquille, les Québécois, préoccupés qu'ils étaient de leurs droits collectifs en tant que communauté distincte, portèrent peu d'attention aux droits des individus. D'ailleurs, venant à peine de redécouvrir le rôle positif de l'État dans le développement économique, social et culturel, les Québécois pouvaient assez difficilement prendre au sérieux les préoccupations, surtout exprimées par les Canadiens anglais, quant aux dangers d'une trop grande intrusion de l'État québécois. Il fallut la crise d'octobre et les vastes projets de rénovation urbaine pour que l'on découvre que l'État pouvait, après tout, se tromper. D'où un intérêt accru pour la Ligue des droits de l'Homme qui jusque là avait été la chasse gardée des Québécois anglophones.*

*En réponse à ces nouvelles préoccupations, la LDH chercha, dès 1972, à réorienter son action dans trois domaines jusque-là inexplorés :*

- 1. Surveiller et contrecarrer l'empiètement de l'État dans la vie des individus et des groupes.*
- 2. Prise en charge des droits de tous les individus, groupes et catégories sociales laissés Pour compte par la Révolution tranquille.*
- 3. Promotion des droits collectifs des Québécois en tant que communauté francophone distincte.*

\*\*\*

#### *I. Pourquoi ce manifeste?*

1. La question des droits de l'homme est fort mal connue du grand public, dans la pratique surtout, et c'est une question de première importance pour chacun des citoyens, pour quantité de groupes particuliers et pour l'ensemble de la collectivité.

2. *Le Québec est la seule province du Canada, avec l'Ile-du-Prince-Édouard, à ne pas posséder de Charte des droits de l'homme.*

8. L'une des caractéristiques principales de l'organisation sociale traditionnelle et actuelle, est que *la plupart des citoyens ne connaissent pas le fonctionnement des institutions qui sont censées exister pour eux et ignorent les moyens d'y participer* (justice, éducation, travail, prestations sociales, information politique, etc.)

9. La société actuelle doit permettre au plus grand nombre de citoyens possible de participer réellement au fonctionnement de toutes ses institutions et au gouvernement, de façon concrète : *on ne vit pas en démocratie seulement parce qu'on a le pouvoir de voter à tous les quatre ans.*

11. Le recours à la violence, sous de nombreuses formes (blessures physiques, attentats, langage provocateur, de la part d'hommes publics, responsables auprès de l'État et des corps intermédiaires, aussi bien que de la part de citoyens privés) ; est une des caractéristiques de la société actuelle dans quantité d'États comme les nôtre, et de plus en plus de citoyens ont tendance dans ce contexte à se faire justice eux-mêmes, sans passer par les institutions établies à cet effet.

12. Les individus et les groupes intéressés activement à la croissance positive de notre société, doivent tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le rôle de ceux qui exercent des responsabilités particulières (hommes politiques, chefs syndicaux, professionnels engagés dans des services publics) évolue du dirigisme, de l'autoritarisme et de la centralisation des pouvoirs, vers l'animation, la coordination et le service réel aux citoyens. *Le peuple québécois n'est pas un ballon que les démagogues, parmi les responsables des pouvoirs publics et des corps intermédiaires, peuvent se lancer à loisir entre deux crises sociales, pour assurer leur pouvoir personnel.*

14. Dans l'ensemble des institutions québécoises le rôle de la Ligue est prépondérant, en raison surtout de son caractère *pluraliste* et du fait que son idéologie est la défense des droits de l'homme, auprès de tous les citoyens, quels que soient leur revenu, leur métier, leur sexe, leur race, leur religion, leur âge, leur option

politique, leur manière de vivre, leur système de valeurs personnel.

## II. *Comment les droits de l'homme sont violés quotidiennement*

*Les vieillards* sans moyens sont arrêtés injustement pour vagabondage et détenus pendant de longues périodes sans que quiconque qui puisse les aider ne le sache.

D'autres sont rejetés de leurs familles et placés dans des foyers pour débarrasser leurs enfants.

*La femme*, de par les lois, de par l'application des lois et de par les mentalités surtout, est victime de discrimination dans de multiples domaines.

Les unes ne peuvent pas accéder à des emplois supérieurs, les autres ne peuvent profiter des services adéquats de garderies pour travailler, et celles-ci, femmes chefs de famille, par exemple, sont privées de garanties par la loi même en ce qui a trait aux pensions alimentaires dont elles ont besoin pour les enfants qu'elles ont seules à charge.

*Des aveugles* se voient interdire l'accès à la Place des Arts, de restaurants, sous prétexte qu'ils sont accompagnés d'un chien-guide.

*Des handicapés physiques*, en chaise roulante, se voient refuser l'entrée de salles de spectacles.

*Des québécois* se divertissent dans des clubs en exploitant des malades mentaux, donnés en spectacle à la foule.

*Des familles* se voient refuser la location de logements qui sont fermés aux enfants.

Le droit à la famille a été mis en péril ces dernières années, en particulier dans le contexte de l'urbanisation et de la détérioration de l'environnement.

*Des enfants et des adolescents*, sans parents ou rejetés de leurs familles, subissent toutes sortes de dommages, et de blessures même, dans des foyers nourriciers qui les reçoivent seulement pour profiter de l'argent que cela leur procure.

*Des citoyens dont la peau est noire, ou jaune*, ou dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais, sont victimes de discrimination de toutes sortes dans l'emploi, à l'école, dans le logement, dans leurs relations quotidiennes même avec les citoyens francophones et anglophones.

*Les Indiens*, qui hier encore n'avaient pas le droit de vote, sont défavorisés par la loi même et par des traditions qui consacrent le rejet ou l'ignorance de leur culture au sein de la culture québécoise.

Des individus «*prévenus*», c'est-à-dire soupçonnés d'un délit ou d'un crime quelconque, sont souvent condamnés avant même d'avoir subi leur procès, victimes de la publicité des journaux à sensation et du manque de discrétion des policiers.

*Certaines conditions de détention* dans les prisons et les pénitenciers, pour jeunes et pour adultes, sont encore inhumaines et sont trop facilement encouragées par une population qui pousse les pouvoirs publics à priver les détenus de tous les droits, en plus du droit à la liberté.

*Des policiers qui n'ont pas reçu de formation suffisante* et qui ne sont pas assez sensibilisés à l'importance de leur fonction, mettent en péril l'ordre social et la vie même des citoyens, plutôt que de les protéger. Ils sont ainsi exposés d'ailleurs à voir leurs droits de policiers bafoués à leur tour par des éléments de la population.

*Des personnes sont congédiées* par des employeurs pour activités syndicales, ou simplement, pour avoir porté la barbe...

*Des jeunes, au CEGEP et à l'Université même*, se voient interdire la liberté d'opinion et de réunion par des mesures administratives locales arbitraires et sont forcés à des procédures de ré-inscription discrétionnaires, tandis que d'autres, dans les polyvalentes, à treize ans, cherchent chaque jour leur identité humaine et leurs droits à une éducation véritable.

L'utilisation de l'espionnage électronique, dans les limites mêmes de la loi, sous prétexte de dépister le crime organisé et les insurrections massives, met en péril le droit à la vie privée et risque de faire de chaque citoyen un criminel en puissance.

## V. *Les besoins sont multiples*

### 1. *Trois faits s'imposent en regard de la loi et de l'administration de la justice.*

a. Le premier est, répétons-le, *que les citoyens ne sont pas informés des lois qui les régissent et qui sont censées les protéger.*

*Le droit à l'information dans cette matière est un des droits les plus indispensables à la santé de la nation. Il appartient au législateur, au gouvernement, d'assurer ce droit. Or, il le fait très mal, on pourrait même dire qu'il ne le fait pas, et il accuse en cela un manque de responsabilités flagrant. C'est pourtant lui qui nous rappelle que «nul n'est censé ignorer la loi».*

b. Le second fait est celui de la bureaucratie, qui se développe au rythme même de l'étatisation des services fondamentaux. C'est un phénomène dont de vieilles civilisations voudraient se débarrasser, mais nous commençons à en vivre.

*La bureaucratie, dans le monde, est souvent une des causes indirectes principales de la violation des droits de l'homme.*

Quantité de citoyens, surtout ceux qui n'ont pas pu exercer leur droit à la scolarisation et / ou qui sont défavorisés économiquement, se trouvent démunis devant la lourdeur et la complexité et le langage même de la bureaucratie et n'ont pas la possibilité de faire les démarches qu'ils voudraient faire en maintes circonstances pour en arriver à obtenir et connaître leurs droits.

c. Le troisième fait est nouveau et des plus inquiétants. Il s'agit de l'introduction rapide et massive depuis octobre 1970, dans les mentalités et dans les textes de loi, d'une association entre «crime organisé», «terrorisme» et «subversion». Cette association doit disparaître. Le ministère de la Justice ne doit pas se laisser entraîner sur des voies qui risqueraient de le mener à institutionnaliser des moyens conduisant eux-mêmes à la création d'un État policier.

2. *Il manque au Québec le principal moyen pour lutter contre la violation des droits de l'homme: Une Charte des droits de l'homme incorporée au Code Civil et une Commission pour en surveiller l'application.*

Le gouvernement actuel refuse d'adopter cette loi, bien qu'elle soit préparée, sous prétexte qu'il faut y incorporer les droits linguistiques et que le gouvernement ne peut prendre position en ce domaine avant d'avoir étudié le rapport de la Commission Gendron.

3. *Nombre de lois doivent être révisées. Nous attirons l'attention sur quelques cas seulement, parmi le plus flagrants.*

a. *Le cas le plus grave, le plus déshonorant, il n'est pas exagéré de le dire, est celui de la loi 51 modifiant la loi de la Commission de Police.*

*Premièrement, cette loi met sur le même pied «crime organisé», «terrorisme» et «subversion».*

*Deuxièmement, même s'ils jugent à titre de commissaires, le fait que juges et policiers soient appelés à se donner ensemble des mandats et à évaluer eux-mêmes leur travail d'enquêteurs, est propre à confondre la politique et la justice, le rôle des juges et celui des policiers.*

*Globalement, cette loi est à la fois une atteinte à l'éthique à laquelle doivent obéir les lois, une provocation à l'endroit de nombreux citoyens qui distinguent rigoureusement ce que la loi confond par improvisation, une incitation à la population à confondre la politique et la justice, le rôle des juges et celui des policiers.*

b. La loi C-2 a récemment corrigé maintes lacunes de l'ancienne loi sur l'outrage au tribunal, mais elle reste largement insuffisante et nous laisse toujours à la merci de situations de conflits d'intérêts pour les juges et d'exaspération pour les témoins.

c. Parmi les cas les plus difficiles qui intéressent la Ligue, beaucoup touchent *les immigrants qui sont victimes des pouvoirs discrétionnaires accordés aux fonctionnaires et au ministre lui-même de par la loi.*

d. *Le Code Scolaire doit être révisé sous plusieurs chefs, en particulier pour inscrire dans la loi l'obligation*

*d'afficher les listes d'électeurs aux élections des commissaires et pour établir des mécanismes compensatoires dans le cas où les électeurs sont mal inscrits, surtout si des erreurs d'inscription dépendent des pouvoirs publics.*

*e. Le Code du Transport a récemment été pourvu d'un article qui amène les médecins à une violation du secret professionnel. Cet article stipule que tout médecin qui découvre, dans l'exercice de sa profession, qu'un citoyen est inapte à conduire un véhicule, doit le rapporter au surintendant médical du Bureau des Transports à Québec.*

*Le moyen principal qui pourrait précisément être envisagé par le gouvernement est un contrôle beaucoup plus sévère et plus intense par ses propres fonctionnaires de l'obtention et du maintien des permis de conduire.*

*f. Le fameux règlement 3926 interdisant les manifestations peut toujours être appliqué par la Ville de Montréal.*

*4. En quatrième lieu, la Ligue croit que l'administration de la justice serait beaucoup mieux adaptée aux droits de l'homme et au respect des citoyens si:*

*a. le processus de nomination des juges était révisé;*

*b. la formation des avocats était élargie;*

*c. la sélection des policiers, leur formation et leur rôle dans la société étaient systématiquement réévalués.*

*5. La Ligue, en s'appuyant sur des positions déjà prises dans le passé, réaffirme son opposition à la peine de mort et demande qu'elle soit définitivement abolie. Cette question reparaitra à l'actualité dans les mois qui viennent dès que le rapport du comité formé par le gouvernement fédéral sur cette question sera rendu public.*

*6. La Ligue réaffirme son opposition à la loi sur les secrets officiels, loi sur l'espionnage électronique, qui doit être adoptée à la prochaine session de la législature du gouvernement fédéral.*

*Nous demandons plutôt au gouvernement de préparer une loi sur la protection de la vie privée, pour défendre le droit à l'intimité et préserver les citoyens non seulement de l'espionnage électronique mais de l'envahissement d'une société régie par l'ordinateur et par le contrôle des masses.*

*7. La Ligue dénonce la pratique policière qui consiste à recruter des informateurs parmi les jeunes surtout, pour détecter les trafiquants de stupéfiants, par exemple.*

*Plus grave encore est l'«incitation au délit» à laquelle se livrent de nombreux policiers... On ne peut surtout pas accepter que des policiers déguisés hantent nos écoles et menacent le droit à la vie privée des jeunes.*

*8. Nous demandons que soient retirés du Code Criminel les crimes sans victime (comme le vagabondage).*

*9. Nous prions le gouvernement d'augmenter considérablement les ressources dont dispose l'office du Protecteur du Citoyen.*

*10. Nous prions les syndicats de consacrer une grande partie de leurs efforts et de leurs ressources à assurer au 70% de travailleurs qui ne sont pas syndiqués le droit à la syndicalisation.*

*11. Il serait nécessaire également que le ministère du Travail étudie les moyens de contrôler l'application du salaire minimum chez les travailleurs non syndiqués.*

*12. Il est urgent que le ministère de l'Éducation élimine la distinction administrative fondée sur la religion et l'établisse plutôt à partir de la langue pour éviter que de nombreux citoyens soient victimes de discrimination dans le choix de l'école.*

*VI. L'exercice quotidien des droits de l'homme est conditionné par l'organisation sociale et les mentalités.*

On aurait beau améliorer les lois et les conditions économiques de notre société, il n'est pas certain que cette amélioration ne mène à un véritable progrès humain, si en même temps des efforts réels ne sont pas faits pour *modifier l'organisation sociale en profondeur et faire évoluer les mentalités, qui constituent les structures les plus difficiles à faire évoluer dans toute société.*

1. *Pour une nouvelle démocratie fondée sur le droit à la participation.*

Ce n'est pas la loi ni l'ordre établi par une minorité d'individus au pouvoir qui rend la collectivité responsable, mais le sentiment personnel, développé par le plus grand nombre de citoyens possible, que ce que chacun fait compte dans l'ensemble collectif.

Nous sommes très loin d'une société de participation au Québec, comme dans la plupart des sociétés dans le monde. Et l'organisation sociale actuelle met tant d'obstacles à son développement qu'on peut se demander si nous y parviendront un jour. La Ligue luttera farouchement pour faciliter le développement des moyens qui pourraient nous y faire tendre.

Ces moyens exigent en particulier de:

a. *Renverser la pyramide qui caractérise l'organisation sociale actuelle et par laquelle une infime minorité d'individus décident du destin de la majorité chaque jour, parce qu'ils exercent un pouvoir politique, économique, administratif, professionnel et même inhérent à leur sexe, dans le cas des hommes.*

b. *Modifier systématiquement l'organisation du travail et ses rapports avec l'administration gouvernementale. On doit établir les mécanismes qui fassent que patrons et employés, administrateurs et administrés, œuvrent ensemble tout au long du processus de travail en planifiant l'organisation du travail, la répartition des fonds qui en résultent, l'établissement des priorités et le contrôle des différentes phases de production.*

c. *Assurer gratuitement le droit à l'information à tous les citoyens.*

d. *Assurer l'égalité entre les différentes catégories de citoyens actuellement victimes de discrimination à cause de leur âge et de leur sexe.*

Il est clair que la discrimination exerce contre la femme au plan des responsabilités sociales, dans les postes de commande, par exemple, est un des facteurs les plus importants de déséquilibre social.

Il existe chez nombre d'adultes à l'endroit des jeunes, une mentalité de discrimination et de rejet, qui touche les systèmes de valeurs dont vivent un grand nombre de jeunes et qui sont pourtant propres à régénérer la société pour le meilleur.

2. *Prévention, pluralisme, tolérance et positivité, en matière de droits de l'homme et d'évolution sociale.*

Le pluralisme s'accompagne nécessairement d'une attitude qui est l'envers de la discrimination, de l'arrogance et de la partisannerie auxquelles se livrent trop facilement certains de nos hommes publics, incitant par là les citoyens à toutes sortes de comportements violents: la tolérance. Nous n'entendons pas par tolérance une attitude négative et passive qui consiste à ne pas discriminer et à laisser faire ce qui se passe à côté de soi, mais une véritable dynamique sociale par laquelle on en vient à cultiver les différences entre les individus et les groupes et permettre au plus grand nombre de manifester le pouvoir de leurs créations personnelles.

Il suffit qu'on laisse les citoyens s'exprimer pour que la société s'enrichisse et devienne un énorme réseau de création. Le Québec est bien placé pour en témoigner, depuis les dix dernières années surtout.

*Ligue des Droits de l'Homme, Manifeste, Montréal, Ligue des droits de l'Homme, 1972. Extraits.*

